

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)****SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024**

Le six décembre deux mille vingt-quatre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine et CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

**N° 2024-07-11 TER****DM N° 2 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RENARDIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement de la Renardière :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042/71355	Variations des stocks derrains aménagés	59 089.74	
	<b>Total</b>	59 089.74	

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70/7015	Vente de terrains aménagés		45 000.00
75/75822	Prise en charge déficit budget annexe		14 089.74
	<b>Total</b>		59 089.74

VOTE : Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 20 janvier 2025,

Le Maire,  
Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ... 20/01/25.  
et transmission en Préfecture du ... 20/01/25

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)